

Québec, le 14 décembre 2016

Monsieur

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 2 décembre 2016 par courrier postal, afin d'obtenir le ou les documents suivants :

- *« Demande d'aide financière présentée par la ville de St-Eustache dans le cadre du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités », dont l'envoi fut autorisé par la résolution 2014-03-186 du conseil municipal;*
- *Réponse du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à ladite demande de la Ville de St-Eustache; ».*

Après analyse, nous accédons à votre demande. Vous trouverez, en pièces jointes, les documents que nous détenons en lien avec votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominique Jodoin
Secrétaire générale
Responsable de l'accès aux documents

2016-006801/2016-193

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

| | | | |
|-----------------|---|---|-----------------------|
| Québec | 575, rue St-Amable Bureau 1.10 Québec (Québec) G1R 2G4 | Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 -528-7741 | Télec. : 418 529-3102 |
| Montréal | 500, boul. René Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7 | Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 -528-7741 | Télec. : 514 844-6170 |

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).



Ville de
Saint-Eustache

Service du génie, 43 boulevard Industriel, 2^e étage, Saint-Eustache (Québec) J7R 5B9
Tél. : (450) 974-5001 poste 5080 - Téléc. : (450) 974-5099

Saint-Eustache, le 12 mars 2014

M.A.M. R. 2
Direction générale des infrastructures

19 MAR. 2014

Direction des infrastructures stratégiques
Ministère des Affaires municipales, des Régions
et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

**OBJET : Projet de réfection du pont d'accès aux îles Corbeil – Phase 2 (tablier)
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)
N/dossier : FP-7,3.5
V/dossier : 557531**

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, vous trouverez ci-inclus la première page originale du formulaire électronique signé par la mandataire autorisée, pour la présentation d'un projet en regard du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – sous-volet 5.1, pour les travaux de réfection du pont d'accès aux îles Corbeil – Phase 2 (tablier).

De plus, nous annexons l'original de la résolution 2014-03-186 du Conseil municipal, autorisant la Ville à soumettre une demande d'assistance financière dans le cadre dudit programme.

Pour toute information complémentaire requise, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Martine Massé, ing.
Directrice du Service du génie

MM/sm

p.j. - formulaire de présentation d'un projet
- extrait du livre des procès-verbaux (résolution 2014-03-186)

Le formulaire de présentation d'un projet dûment rempli, y compris les documents joints, doit être transmis au Ministère par voie électronique.

A L'USAGE DU MINISTÈRE

| | |
|--|-------------------------------------|
| Volet visé par le projet (un seul projet par formulaire) : | Cochez une seule case |
| Formulaire électronique disponible seulement aux sous-volets 1.4, 2.1, 2.5 et 5.1 | |
| Volet 1 : Aqueduc et égout | |
| 1.4 Infrastructures d'aqueduc et d'égout (pour toutes les municipalités) | <input type="checkbox"/> |
| Volet 2 : Projets à incidences économiques, urbaines ou régionales | |
| 2.1 Projets à incidences régionales ou urbaines | <input type="checkbox"/> |
| 2.5 Démarche Municipalités amies des aînés (MADA) | <input type="checkbox"/> |
| Volet 5 : Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) | |
| 5.1 Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire | <input checked="" type="checkbox"/> |

Dossier n°: 557531

M.A.M.R.O.T.
Direction générale des infrastructures

19 MAR. 2014

Section 1 - IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

| | | | |
|--|---|--|---------------------|
| Saint-Eustache | Ville | 72005 | |
| Nom officiel de la municipalité ou de l'organisme requérant | Désignation | Code géographique | |
| 145, rue Saint-Louis, Saint-Eustache, J7R 1X9 | | 15 | |
| Adresse (numéro, rue, case postale, localité et code postal) | | Région administrative | |
| Martine Massé | Directrice du service du génie | 450-974-5001 #5079 | 450-974-5099 |
| Nom du répondant | Fonction | Téléphone | Télécopieur |
| mmasse@ville.saint-eustache.qc.ca | Cochez si l'adresse est la même que celle du requérant <input type="checkbox"/> | 43, boul. Industriel (2ième étage), Saint-Eustache, J7R 5B9 | |
| Courriel | Adresse (numéro, rue, case postale, localité, code postal) | | |

Section 2 - IDENTIFICATION DU CONSULTANT

| | | | |
|-----------------------|---|-------------|----------------------------------|
| DESSAU | 1200, boul. Saint-Martin O., bur 300, Laval, H7S 2E4 | | |
| Firme mandatée | Adresse (numéro, rue, case postale, localité, code postal) | | |
| Sylvain Bédard | 514-281-1033 #2172 | | sylvain.bedard@dessau.com |
| Responsable du projet | Téléphone | Télécopieur | Courriel |

Section 3 - TITRE DU PROJET

| | |
|--|---|
| Travaux de réfection du pont d'accès aux îles Corbeil Phase 2 (tablier) | |
| Número du projet chez le requérant | Ordre de priorité du projet pour le requérant |
| FP-7.3.5 | 1 |

Section 4 - PRÉSENTATION D'UN PROJET

Vous devez fournir les documents suivants pour tout projet présenté au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

- Une résolution du conseil municipal ou du conseil d'administration autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet
Inscrivez le n° de la résolution **2014-03-186** et la date de la résolution **2014-03-10**
- Un plan de localisation des travaux tel que demandé à la section 8 du présent formulaire
- Une estimation détaillée des coûts des travaux soumis
- Une étude préliminaire pour tout projet d'eau potable ou d'assainissement des eaux usées
- Le plan d'intervention pour tout projet de renouvellement ou de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout
- Le formulaire de renseignements complémentaires pour tout projet présenté dans le cadre du volet 5 (RÉCIM)

Précisez si le projet a déjà été présenté dans le cadre des programmes suivants; si oui, indiquez le numéro du dossier :

| | |
|---|--|
| Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) <input type="checkbox"/> No : | |
| Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) <input type="checkbox"/> No : | |

Section 5 - ATTESTATION

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans les documents joints sont véridiques et complets.

| | | | |
|-----------|----------------------|----------|------------------------------------|
| Nom | Martine Massé | Fonction | Directrice service du génie |
| Signature | <i>Martine Massé</i> | Date | 2014-03-12 |



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

Résolution 2014-03-185

10.3.2. Loi sur les pesticides – renouvellement de permis

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à demander le renouvellement du permis d'utilisation de pesticides émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, aux termes de la *Loi sur les pesticides*;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, Monsieur Luc Fugère, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10.3.3. Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités

Sur proposition de Janique-Aimée Danis, appuyée par Raymond Tessier, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre aux instances concernées une demande d'assistance financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), pour les travaux de réfection du tablier du pont Corbeil;

De confirmer que le projet proposé est autorisé par le Conseil municipal;

De confirmer aux instances l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet;

D'autoriser la directrice ou le directeur adjoint du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10.4. DIRECTEUR GÉNÉRAL

Résolution 2014-03-187

10.4.1. Participation des élus au congrès de l'Union des Municipalités du Québec

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser les membres du Conseil qui le désirent ainsi que le directeur général à assister au congrès annuel de l'année 2014 de l'Union des municipalités du Québec, lequel aura lieu à Gatineau du 21 au 24 mai 2014;

D'autoriser également d'une manière générale les membres des comités du Conseil à assister, en 2014, aux rencontres auxquelles ils sont appelés à participer dans l'exercice de leurs fonctions;

D'autoriser la Ville à rembourser aux membres concernés les dépenses inhérentes.

Résolution 2014-03-188

10.4.2. Mannheim Canada

Sur proposition de Patrice Paquette, appuyé par Marc Lamarre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du paiement d'un montant de 349 084,92 \$ à titre de compensation financière souscrite aux termes d'un acte de vente intervenu devant Me Charlotte Pinsonnault, notaire, le 10 septembre 2007;

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Le formulaire de présentation d'un projet dûment rempli, y compris les documents joints, doit être transmis au Ministère par voie électronique.

A L'USAGE DU MINISTÈRE

| | |
|--|-------------------------------------|
| <p>Volet visé par le projet (un seul projet par formulaire) :</p> <p>Formulaire électronique disponible seulement aux sous-volets 1.4, 2.1, 2.5 et 5.1</p> <p>Volet 1 : Aqueduc et égout</p> <p>1.4 Infrastructures d'aqueduc et d'égout (pour toutes les municipalités) <input type="checkbox"/></p> <p>Volet 2 : Projets à incidences économiques, urbaines ou régionales</p> <p>2.1 Projets à incidences régionales ou urbaines <input type="checkbox"/></p> <p>2.5 Démarche Municipalités amies des aînés (MADA) <input type="checkbox"/></p> <p>Volet 5 : Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)</p> <p>5.1 Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire <input checked="" type="checkbox"/></p> | <p>Cochez une seule case</p> |
|--|-------------------------------------|

Dossier n°: 557531

Section 1 – IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

| | | | |
|--|---|---|--------------|
| Saint-Eustache | Ville | 72005 | |
| Nom officiel de la municipalité ou de l'organisme requérant | | Code géographique | |
| 145, rue Saint-Louis, Saint-Eustache, J7R 1X9 | | 15 | |
| Adresse (numéro, rue, case postale, localité et code postal) | | Région administrative | |
| Martine Massé | Directrice du service du génie | 450-974-5001 #5079 | 450-974-5099 |
| Nom du répondant | Fonction | Téléphone | Télécopieur |
| mmasse@ville.saint-eustache.qc.ca | Cochez si l'adresse est la même que celle du requérant <input type="checkbox"/> | 43, boul. Industriel (2ième étage), Saint-Eustache, J7R 5B9 | |
| Courriel | Adresse (numéro, rue, case postale, localité, code postal) | | |

Section 2 – IDENTIFICATION DU CONSULTANT

| | | | |
|-----------------------|--|-------------|---------------------------|
| DESSAU | 1200, boul. Saint-Martin O., bur 300, Laval, H7S 2E4 | | |
| Firme mandatée | Adresse (numéro, rue, case postale, localité, code postal) | | |
| Sylvain Bédard | 514-281-1033 #2172 | | sylvain.bedard@dessau.com |
| Responsable du projet | Téléphone | Télécopieur | Courriel |

Section 3 – TITRE DU PROJET

| | | |
|---|----------|---|
| Travaux de réfection du pont d'accès aux îles Corbeil Phase 2 (tablier) | | |
| Numéro du projet chez le requérant | FP-7.3.5 | Ordre de priorité du projet pour le requérant |
| | | 1 |

Section 4 – PRÉSENTATION D'UN PROJET

Vous devez fournir les documents suivants pour tout projet présenté au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

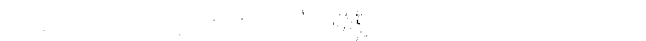
- Une résolution du conseil municipal ou du conseil d'administration autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet
 Inscrivez le n° de la résolution et la date de la résolution
- Un plan de localisation des travaux tel que demandé à la section 8 du présent formulaire
- Une estimation détaillée des coûts des travaux soumis
- Une étude préliminaire pour tout projet d'eau potable ou d'assainissement des eaux usées
- Le plan d'intervention pour tout projet de renouvellement ou de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout
- Le formulaire de renseignements complémentaires pour tout projet présenté dans le cadre du volet 5 (RÉCIM)

Précisez si le projet a déjà été présenté dans le cadre des programmes suivants; si oui, indiquez le numéro du dossier :

| | | |
|---|-------------------------------|----------------------|
| Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) | <input type="checkbox"/> No : | <input type="text"/> |
| Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) | <input type="checkbox"/> No : | <input type="text"/> |

Section 5 – ATTESTATION

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans les documents joints sont véridiques et complets.

| | | | |
|-----------|---|----------|-----------------------------|
| Nom | Martine Massé | Fonction | Directrice service du génie |
| Signature |  | Date | 2014-03-12 |

Section 6 – DESCRIPTION DU PROJET

Décrivez le projet en précisant la nature des infrastructures et des travaux qui seront réalisés. La description devra résumer les principales composantes du projet. Toute demande faisant uniquement référence à des documents joints sera considérée non complète et retournée au requérant. (Le texte ne doit pas dépasser 4 000 caractères.)

Réfection du pont Corbeil.

Le pont existant est une structure de 5 travées totalisant une longueur de 107 m. Les 4 travées principales possèdent des portées de 24m et sont composées d'une dalle en béton supportée par deux poutres triangulées de type Pony-Warren. Il y a aussi une travée d'approche plus courte soit de 11,4 m, qui est constituée d'une dalle en béton sur poutres d'acier.

Reconstruction complète du pont existant en (2) phases, afin de le rendre sécuritaire et capable de supporter des charges suffisantes pour la circulation véhiculaire.

Actuellement le pont peut supporter des charges maximales de (2) tonnes.

Phase 1 : réfection des piles et des culées.

Phase 2 : réfection du tablier.

La phase 1 a été réalisée en 2012.

Phase 2 : réfection du tablier.

Nous prévoyons le remplacement du tablier existant, par une structure d'acier avec tablier orthotrope (plaques portantes en acier raidies) supporté par 3 poutres maîtresse en acier. Tablier de largeur hors-tout de 5,766 mètres.

Il n'existe aucun autre accès aux îles Corbeil autre que ce pont.

Donc, il ne s'agit que du seul lien avec la rive.

Les résidents vivent des inconvénients quotidiens. Ceux-ci découlent de l'impossibilité des véhicules lourds (limite 2 tonnes par véhicule) à circuler sur le pont pour répondre aux besoins de premiers ordres des résidents en ce qui a trait aux services suivants :

- * services ambulanciers
- * services de protection incendie
- * services publics tel que; Hydro Québec, Bell, Vidéotron, etc.
- * services de déneigement
- * collectes des ordures ménagères et du recyclage
- * livraisons diverses tel que; matériaux de construction, mobiliers, mazout, gaz propane, etc.

La Ville de Saint-Eustache fait face à une impasse relativement à cette problématique, très incommode pour ces résidents.

Section 7 – ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DU PROJET

| Étape du projet | Date prévue |
|--|-------------|
| Recherche d'eau souterraine complétée | |
| Études préliminaires complétées | 2012-04-27 |
| Plan et devis complétés | 2013-12-01 |
| Autorisation des travaux par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), si applicable | 2014-03-10 |
| Règlement d'emprunt | 2014-01-31 |
| Appel d'offres | 2014-01-01 |
| Début des travaux | 2014-05-01 |
| Fin des travaux | 2014-12-31 |

Section 8 – RÉALISATION DES TRAVAUX

Nommez la municipalité ou l'organisme partenaire s'il y a lieu.

Le cas échéant, joignez une résolution de la municipalité ou de l'organisme partenaire appuyant le projet.

Travaux à contrat

Aucun En partie En totalité

Travaux en régie

Aucun En partie En totalité

Travaux conjoints avec le ministère des Transports

Oui Non Si oui : Entente de financement signée Oui Non

LOCALISATION DES TRAVAUX

Précisez l'endroit où les travaux seront effectués (rues, secteurs, numéros de lots, adresses des bâtiments visés, etc.).

Pont d'accès du chemin des îles Corbeil

Deux-Montagnes

La circonscription électorale provinciale où se réalisera le projet

Veillez joindre un plan localisant les travaux et montrant les limites de la zone prévue pour chacune des quatre questions suivantes à laquelle vous répondez « Oui ».

- | | Oui | Non |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Le projet est-il réalisé à l'intérieur des zones déjà construites du périmètre d'urbanisation de la municipalité ? Si non, fournissez des explications à la section 6. | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. Le projet est-il réalisé dans une zone inondable cartographiée sur le schéma d'aménagement de la MRC? Si oui, précisez : <input checked="" type="checkbox"/> zone 0-20 ans <input type="checkbox"/> zone 20-100 ans et fournissez des explications à la section 6. (si récurrence non définie, cochez la zone 0-20 ans) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3. Le projet est-il réalisé dans une zone à risque? Si oui, fournissez des explications à la section 6. | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4. Le projet est-il réalisé dans une zone agricole? Si oui, fournissez des explications à la section 6. | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

- | | Oui | Non |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 5. Le requérant a-t-il présenté une demande d'autorisation des travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs? Cochez ici si non applicable <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6. Les travaux sont-ils réalisés à moins de 30 mètres d'un lac ou d'un cours d'eau? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 7. Le projet prévoit-il l'agrandissement d'un bâtiment? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 8. Le projet risque-t-il d'entraîner le rejet de substances polluantes dans un lac ou un cours d'eau durant les travaux? Si oui, précisez la nature et l'importance des rejets et leurs incidences sur le milieu récepteur et indiquez quelles sont les mesures de mitigation prévues. | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

Section 9 – JUSTIFICATION DU PROJET

Cochez les problèmes qui seront résolus par le projet soumis et fournissez les renseignements correspondants à l'appui.

| | |
|--|---|
| PRÉCISEZ DANS TOUS LES CAS | Le nombre de personnes directement concernées par le projet soumis et Avec réseau d'eau potable ou d'égout existant : la population totale desservie ou Sans réseau d'eau potable ou d'égout : la population totale à desservir par le projet soumis. |
| PROBLÈMES À RÉSOUDRE | RENSEIGNEMENTS CORRESPONDANTS |
| EAU POTABLE (sous-volet 1.4) | Avis officiel : Avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ou de la Direction de la santé publique. |
| <input type="checkbox"/> Contamination bactériologique de l'eau potable | Avis officiel : Indiquez quelles normes de qualité de l'eau potable du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) ne sont pas respectées et fournir en appui les résultats d'analyse de l'eau les plus récents sur une période représentative et Avec réseau d'eau potable existant : fréquence et durée du problème ou Sans réseau d'eau potable : nombre de puits visés; fréquence et durée du problème. |
| <input type="checkbox"/> Contamination physico-chimique de l'eau potable | Avis officiel : Indiquez quelles normes de qualité de l'eau potable du RQEP ne sont pas respectées et fournir en appui les résultats d'analyse de l'eau les plus récents sur une période représentative et Avec réseau d'eau potable existant : fréquence et durée du problème ou Sans réseau d'eau potable : nombre de puits visés; fréquence et durée du problème. |
| <input type="checkbox"/> Problème de désinfection de l'eau potable | Avis officiel : Expliquez la problématique liée aux exigences de performance et d'équipements d'appoint spécifiées aux articles 6 et 9 du RQEP. |
| <input type="checkbox"/> Mise aux normes des installations de production d'eau potable | Avis officiel : Précisez, en regard de l'article 5 du RQEP, quelles sont les obligations de traitement qui ne peuvent pas être respectées avec les installations actuelles en fonction des conditions nominales de fonctionnement des équipements. |
| <input type="checkbox"/> Manque d'eau potable | Démontrez la gravité du problème à partir d'un bilan montrant l'écart entre la capacité de production (source d'approvisionnement, captage, traitement) et les besoins de consommation, en distinguant les besoins résidentiels de ceux des usagers majeurs. Mentionnez la fréquence et la durée des pénuries, la population touchée, les restrictions conséquentes sur les usages domestiques et les mesures déjà prises pour pallier la situation. |
| <input type="checkbox"/> Infrastructures vétustes | Le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout s'il s'agit d'un projet de réhabilitation ou de remplacement de telles conduites. |
| <input type="checkbox"/> Esthétique de l'eau potable | Indiquez quels objectifs de qualité esthétique ou organoleptique établis par Santé Canada ne sont pas respectés et fournir en appui les résultats d'analyse de l'eau les plus récents sur une période représentative. Précisez l'importance des dépassements et des inconvénients qui en résultent et Avec réseau d'eau potable existant : fréquence et durée du problème ou Sans réseau d'eau potable : nombre de puits visés; fréquence et durée du problème, nombre de plaintes officielles. |
| <input type="checkbox"/> Problème de fonctionnement | Décrivez le problème dans la zone de texte prévue au bas de cette page. |
| <input type="checkbox"/> Problème de gestion | Décrivez le problème dans la zone de texte prévue au bas de cette page. |
| EAUX USÉES ET PLUVIALES (sous-volet 1.4) | |
| <input type="checkbox"/> Contamination de l'environnement | Nombre de sources d'insalubrité et localisation de chacune de ces sources. Faire état des impacts environnementaux (milieu et usages) et des risques que représente la situation en ce qui a trait à la salubrité et à la santé publique. |
| <input type="checkbox"/> Refoulements d'eaux usées | Le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout s'il s'agit d'un projet de réhabilitation ou de remplacement de telles conduites. Le cas échéant, expliquez l'importance des dommages causés. |
| <input type="checkbox"/> Débordements d'eaux usées | Fréquence des débordements; capacité des équipements existants. Faire état des impacts environnementaux (milieu et usages) et des risques que représente la situation en ce qui a trait à la salubrité et à la santé publique. |
| <input type="checkbox"/> Infrastructures vétustes | Le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout s'il s'agit d'un projet de réhabilitation ou de remplacement de telles conduites. |
| <input type="checkbox"/> Refoulements pluviaux | Justifiez la priorité des travaux par rapport au renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout (plan d'intervention). Le cas échéant, expliquez l'importance des dommages causés. |
| <input type="checkbox"/> Respect des exigences environnementales | Expliquez pourquoi les exigences ne peuvent être respectées avec les installations actuelles en fonction des conditions nominales de fonctionnement des équipements. Faire état des impacts environnementaux (milieu et usages) et des risques que représente la situation en ce qui a trait à la salubrité et à la santé publique. |
| <input type="checkbox"/> Problème de fonctionnement | Décrivez le problème dans la zone de texte prévue au bas de cette page. |
| <input type="checkbox"/> Problème de gestion | Décrivez le problème dans la zone de texte prévue au bas de cette page. |

Décrivez les problèmes et expliquez comment le projet soumis permettra de les résoudre. Cette description est **obligatoire pour les projets soumis au sous-volet 1.4.**

Section 10 – CRITÈRES APPLICABLES PAR VOLET

Cochez les critères respectés par le projet soumis au sous-volet 1.4.

- Amélioration de la qualité de l'eau potable
- Réduction de la quantité ou amélioration de la qualité des rejets d'eaux usées dans l'environnement
- Meilleure gestion de l'eau potable et des eaux usées
- Amélioration de la santé, de la sécurité ou de la salubrité publique
- Réponse aux besoins de la population en matière d'eau potable
- Renouvellement des infrastructures déficientes et ou désuètes
- Mise en œuvre des solutions adaptées aux problématiques particulières des municipalités éloignées
- Incitation à l'innovation et à l'expérimentation en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies, de meilleures pratiques et de nouvelles approches
- Support à l'économie dans une municipalité ou une région
- Potentiel à contribuer au développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales
- Applicabilité aux autres municipalités québécoises
- Bénéfices économiques escomptés

Cochez les critères respectés par le projet soumis au sous-volet 5.1.

- Amélioration de la qualité de vie des citoyens
- Amélioration de la santé et de la sécurité des employés municipaux
- Réponse aux besoins de la population en matière de services municipaux
- Préservation ou amélioration des infrastructures municipales
- Souci de mettre en place de bonnes pratiques en matière de développement durable
- Mise en oeuvre d'un projet dont la solution répondra à un besoin à long terme
- Capacités démontrées, notamment sur le plan financier, de réaliser, d'exploiter et de gérer le projet pour en assurer la viabilité

Démontrez comment le projet soumis satisfait à tous les critères cochés ci-dessus.

Reconstruction complète du pont pour assurer la sécurité aux usagers.

Plusieurs résidents désirent vendre leurs résidences, mais aucun acheteur n'est intéressé relativement à la problématique du pont.

Aucun travaux de rénovation ne peut être entrepris par les résidents à cause de l'impossibilité de faire livrer des matériaux de construction.

La Ville de Saint-Eustache via le service des Travaux publics doit intervenir régulièrement pour dédommager les résidents relativement aux inconvénients décrits à la section 6.

Section 11 – VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

Les coûts du projet doivent comprendre la part du requérant et la contribution gouvernementale anticipée du PIQM.

1. COÛTS DIRECTS

| | | |
|---|------------------|----|
| 1.1 Coûts des travaux à contrat | <u>4 471 330</u> | \$ |
| 1.2 Coûts des travaux réalisés en régie | <u>0</u> | \$ |
| 1.3 Frais de contrôle de la qualité | <u>87 537</u> | \$ |
| 1.4 Divers | <u>446 437</u> | \$ |
| 1.5 Taxes nettes | <u>499 279</u> | \$ |
| 1.6 Total des coûts directs | 5 504 583 | \$ |

2. FRAIS INCIDENTS

| | | |
|--|----------------|----|
| 2.1 Honoraires professionnels | <u>205 331</u> | \$ |
| 2.2 Taxes nettes | <u>20 482</u> | \$ |
| 2.3 Frais de financement temporaire | <u>286 520</u> | \$ |
| 2.4 Total des frais incidents (maximum de 20 % de 1.6) | 512 333 | \$ |

3. AUTRES COÛTS

| | | |
|-----------------------------------|----------|----|
| 3.1 Recherche d'eau souterraine | <u>0</u> | \$ |
| 3.2 Formation de l'opérateur | <u>0</u> | \$ |
| 3.3 Divers | <u>0</u> | \$ |
| 3.4 Taxes nettes | <u>0</u> | \$ |
| 3.5 Total des autres coûts | 0 | \$ |

| | | |
|---|------------------|----|
| 4. TOTAL DES COÛTS DU PROJET (1.6 + 2.4 + 3.5) | 6 016 916 | \$ |
|---|------------------|----|

VENTILATION DU TOTAL DES COÛTS DU PROJET

PAR EXERCICE FINANCIER GOUVERNEMENTAL (soit du 1^{er} avril au 31 mars)

| Exercice financier gouvernemental | Coûts (\$) |
|-----------------------------------|------------------|
| 2008 - 2009 | 0 |
| 2009 - 2010 | 0 |
| 2010 - 2011 | 0 |
| 2011 - 2012 | 0 |
| 2012 - 2013 | 0 |
| 2013 - 2014 | 0 |
| 2014 - 2015 | 6 016 916 |
| 2015 - 2016 | 0 |
| Total des coûts du projet | 6 016 916 |

Section 12 – FINANCEMENT DU PROJET

| | | |
|---|------------------|-----------|
| 1. Contribution du requérant (précisez au point 5 ci-dessous). | 2 266 916 | \$ |
| 2. Contribution anticipée du Québec au PIQM (précisez au point 6 ci-dessous). | 3 750 000 | \$ |
| 3. Contribution provenant d'autres programmes gouvernementaux (précisez au point 7 ci-dessous). | 0 | \$ |
| 4. Contribution provenant d'autres sources (précisez au point 8 ci-dessous). | 0 | \$ |
| Total des contributions | 6 016 916 | \$ |

5. Détaillez la contribution financière du requérant (emprunt, liquidité, collecte de fonds, toute autre contribution).
 Pour les organismes, veuillez joindre la confirmation d'une institution financière relative à l'emprunt requis.

Règlement d'emprunt 1793-002 applicable en 2014.

6. Expliquez en quoi une aide financière provenant du PIQM contribuera à la réalisation du projet.
 Précisez aussi comment ce dernier s'insère dans la planification des immobilisations et comment il contribue à la faire évoluer.

Etant donné la vétusté des installations du pont, ce projet est prioritaire. La priorité donnée à ce projet fait en sorte que sa réalisation est conditionnelle à l'acceptation de celui-ci au programme de subvention.

Il est impératif pour la Ville de Saint-Eustache d'obtenir de l'aide financière des différents paliers gouvernementaux pour réaliser ce projet. L'aide financière provenant du PIQM contribuera grandement à la réalisation du présent projet.

La Ville de Saint-Eustache ne peut supporter seule les dépenses rattachées à ce projet. Elle est tenue de respecter un budget sain annuel suivant les prescriptions autorisées par la loi. Elle ne peut engager des sommes supérieures aux limites établies des budgets votés et entérinés par le Conseil de Ville. Les finances de la Ville sont gérées de façon à ne pas augmenter la contribution financière par la taxation des citoyens et des entreprises qui y sont établies. Avec son programme triennal, elle évalue les prochains projets qui devraient se réaliser en tenant compte des priorités et des coûts d'investissement. Depuis quelques années, le projet de réfection du pont Corbeil est inscrit au programme triennal.

Par conséquent, ce programme de subvention permet à la Ville d'inscrire ce projet pour fin de réalisation en 2014, faisant en sorte de solutionner les différentes problématiques d'accessibilité aux îles Corbeil.

7. Identifiez tout autre programme gouvernemental contribuant au financement du projet et précisez les montants qui s'y rapportent. Indiquez si ces autres contributions sont confirmées ou anticipées. Le cas échéant, veuillez joindre une confirmation des subventions obtenues.

Si les travaux touchent une ou des routes se trouvant sous la juridiction du ministère des Transports, identifiez la ou les routes ainsi que le ou les tronçons visés.

NON APPLICABLE.

8. Identifiez toute autre source de financement différente de celles mentionnées ci-dessus et précisez les montants qui s'y rapportent. Indiquez si ces autres contributions sont confirmées ou anticipées. Le cas échéant, veuillez joindre une confirmation des subventions obtenues.

NON APPLICABLE



Québec, le 14 avril 2014

Monsieur Christian Bellemare
Directeur général
Ville de Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache (Québec) J1R 1X9

**OBJET : Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
Sous-volet 5.1 (RECIM)
Travaux de réfection du pont d'accès aux îles Corbeil –
Phase 2 (tablier) (Dossier numéro 557531)**

Monsieur,

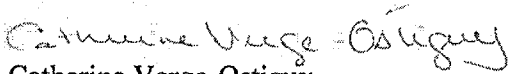
La présente fait suite à la demande d'aide financière déposée par votre municipalité dans le cadre du troisième appel de projets au sous-volet 5.1 (RECIM) du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités dont la période de dépôt s'est terminée le 14 mars dernier.

J'ai le regret de vous informer qu'à la suite de l'analyse de conformité de votre projet, celui-ci n'est pas admissible à l'obtention d'une aide financière dans le cadre de ce programme. En effet, seules les infrastructures à vocation municipale et communautaire présentées dans le guide du programme sont admissibles.

Pour obtenir plus d'information sur les modalités du sous-volet 5.1 (RECIM), veuillez consulter le guide disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures>. Par ailleurs, je vous invite à soumettre une nouvelle demande pour tout projet qui respectera les modalités du programme.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service des infrastructures collectives au numéro de téléphone 418 691-2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Catherine Verge-Ostiguy
Directrice du Service des infrastructures collectives
par intérim